

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 MARS 2023

Le 02 Mars 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 24 Février 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme BASQUE Conseillère M<sup>ale</sup> qui a donné procuration à Mme GARRIGOU Adjointe  
Mme ROHEL Conseillère M<sup>ale</sup> qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL Conseiller M<sup>al</sup>  
M. ALCOUFFE Conseiller M<sup>al</sup> qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M<sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames et Messieurs BOUDEAU, SANS, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

**RAPPORTEUR** : Jean-Claude LAPARLIERE

**284- OBJET** : Affectation du résultat 2022 – COMMUNE

Le compte administratif 2022 du budget principal COMMUNE fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2021 :		944 179,20
Excédent de fonctionnement de l'exercice :		562 633,07
	Excédent cumulé	1 506 812,27
Déficit d'investissement antérieur reporté 2021 :		-716 022,84
Excédent d'investissement de l'exercice :		66 677,49
	Déficit cumulé	-649 345,35
Restes à réaliser, dépenses :		-236 309,88
Restes à réaliser, Recettes		36 275,95
	Total restes à réaliser	-200 033,93
<b>soit un besoin de financement de</b>		<b>849 379,28 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE PAR 24 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme QUILLET)

- ☞ De reporter la somme de **649 345,35 €** à l'article D 001, déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses,
- ☞ D'affecter la somme de **849 379,28 €** à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement
- ☞ D'affecter la somme de **657 432,99 €** à l'article R002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20230302-284-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 03/03/2023



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD